Demande de renouvellement de carte d'étudiant

Attention! Le renouvellement d'une carte d'étudiant est soumis au versement d'une somme de 10€ (arrêté n°UCA-2017-279) publié le 07/09/2017.

Muni(e) du justificatif de paiement et du <u>formulaire</u>(https://eupi.uca.fr/medias/fichier/formulaire-renouvellement-uca-2017-2018-27-04-18_1549889795299-pdf?ID_FICHE=63361&INLINE=FALSE) dûment renseigné et signé, vous pourrez faire refaire votre carte d'étudiant(e) auprès du service de scolarité de votre année d'étude

https://eupi.uca.fr/scolarite/je-gere-ma-scolarite/demande-de-renouvellement-de-carte-detudiant(https://eupi.uca.fr/scolarite/je-gere-ma-scolarite/demande-de-renouvellement-de-carte-detudiant)